

Affiché

Le 05 MAI 2015

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-49

Reçu le 15/04/2015



Délibération n° 49

POLE ADMINISTRATIF

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures

Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration  
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit)  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),  
M. TREIL Jean (tit) ) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),  
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY

Mme VALETTE Roselyne (tit),  
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)  
M. NOUAILLES Serge (tit),

PRADINES

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),  
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),  
M. MIQUEL Gérard (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),  
M. BORIES Olivier (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-49\_03\_04\_15-DE  
Reçu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE ADMINISTRATIF – Ressources humaines**

**Objet : Gratification des stagiaires**

**A été adopté à L'UNANIMITE**

Affiché

Le 05 MAI 2015

Délibération n° 49

POLE ADMINISTRATIF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 9 avril 2015**  
**Rapporteur : Jean PETIT**

Rédacteur : Christine BRU  
Service : Ressources humaines

**Objet : Gratification des stagiaires**

Mesdames, Messieurs,

Au mois de décembre 2010, l'Assemblée délibérante avait déterminé le montant de la gratification à verser aux stagiaires de l'enseignement, notamment au regard du décret publié le 23 juillet 2009 au Journal Officiel prévoyant la gratification des stages de plus de deux mois dans la Fonction Publique.

Un nouveau décret (décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, pris pour l'application de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration) du statut des stagiaires, nous contraint à modifier notre délibération initiale.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 4 de ce décret fixe un montant minimum de gratification correspondant à :

- 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stage signées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stage conclues à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Ce décret indique également que les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter les montants minimums de gratifications sus indiqués pour la gratification de nos stagiaires de l'enseignement dont la durée de stage excède deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

